

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	L'an deux mil vingt-six, le 20 mars
En exercice : 15	Le Conseil Municipal de la commune de PROVEYSIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. JALLOT Nicolas, Maire
Présents : 15	Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2026  PRESENTS : M JALLOT Nicolas, MME ROCHE Pascale
Votants : 15	M MICHALLET Bernard, MME DREVET Valérie, M BON Paul, MME VILLAIN Elodie, M MILLET Christophe, MME KIELY-LEMELE Martina, M HIESS Arno, MME FAUVEL Christlène, M TAMBINI Hervé, MME VERNET Sonia, M RITTER Thomas, MME VINCENDON Anne-Laure, M BERGER Nicolas

Le Conseil nomme la secrétaire de séance en la personne de M MILLET Christophe

### **DELIBERATION N°12 OBJET : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat, un certain nombre des attributions de cette assemblée.

Vu l'article du CGCT,  
Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration municipale, à donner à Monsieur le maire l'ensemble des délégations prévues,

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré**

DECIDE :

- Monsieur le maire est chargé par délégation du conseil municipal et pour la durée de son mandat, de prendre, parmi les décisions de l'article L 2122-22 du CGCT celles mentionnées ci dessous :

- Monsieur le maire aura délégation pour les régies comptables des services municipaux
- Monsieur le maire aura délégation pour la demande de création de classes dans l'école

primaire du village.

- Monsieur le maire aura délégation pour les concessions funéraires
- Monsieur le maire aura délégation pour la reprise d'alignement
- Monsieur le maire aura délégation pour les lignes de trésorerie
- Monsieur le maire aura délégation pour les droits de préemption
- Monsieur le maire aura délégation pour le droit de propriété (urbanisme)
- Monsieur le maire aura délégation pour le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les biens communaux
- Monsieur le maire aura délégation pour les décisions concernant les marchés publics
- Monsieur le maire aura délégation pour les actions en justice
- Monsieur le maire aura délégation pour le louage de chose pour une durée n'excédant pas 12 mois
- Monsieur le maire aura délégation pour les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers et experts
- Monsieur le maire aura délégation pour les dommages suite à accidents impliquant des véhicules municipaux
- Monsieur le maire aura délégation pour les contrats d'assurance
- Monsieur le maire aura délégation pour les offres de la commune aux expropriés (dans la limite de l'estimation des services fiscaux)
- Monsieur le maire aura délégation pour les avis de la commune sur opérations menées par un établissement public foncier local
- Monsieur le maire aura délégation pour le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre

Monsieur le maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

Le Maire, Nicolas JALLOT

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 20 mars 2026

Pour copie conforme

En mairie, le 20 mars 2026

